

mais mil neuf cent cinq et a revendiqué la terre Huehueo, sise à l'Est de l'île, d'une Contenance de cinq ares, plantée de Cocotiers. Bornée au Nord par la montagne, au Sud par un ruisseau, à l'Est par la terre Pimaiau, à l'Ouest par la terre Moetechi

Seulement ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'instaurer une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

Arrêtons

La terre Huehueo, sise à Paipipi, ci-dessus désignée appartient au nommé Ututetua, Cocticho.

Fait et arrêté à Omoa, le quinze avril mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signatures]

n° 1693

n° 1111 des Enquêtes

Déclaration de revendication du nommé Ututetua, Mocho, Citoyen et Domicilié à Honorave

Le nommé Ututetua, Ticho, s'est présenté à Paris vingt-neuf mars mil neuf cent cinq et a revendiqué la terre Cepuipuu, sise à La haava, d'une Contenance de trois ares, plantée de Cocotiers et mangres. Bornée au Nord par la terre Cerohane, au Sud par la montagne, à l'Est par la terre Meapacii, à l'Ouest par la terre Maiteaqa.

Seulement ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'instaurer une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

Arrêtons

La terre Cepuipuu, sise à La haava, ci-dessus désignée, appartient au nommé Ututetua, Cocticho.

Fait et arrêté à Omoa, le quinze avril mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signatures]

n° 1694

Le dit terrain sise à Honorave a été déclaré à l'Etat par le décret du 15 Mars 1857

Déclaration de revendication du sieur Martin, Rogation, Joseph, Vicaire apostolique, domicilié à Sitouana.

Le sieur Martin, Rogation, s'est présenté à Paris vingt-neuf mars mil neuf cent cinq et a revendiqué la terre Lomunia, sise à Honorave, d'une Contenance de dix ares, plantée de Cocotiers. Bornée au Nord par la mer, au Sud par la montagne, à l'Est par la terre Papiua, à l'Ouest par la montagne.

Seulement à l'appui de titres, nous avons fait un titre duquel il résulte qu'il est propriétaire de la dite terre.

[Signature]